



Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
3 juin 2019

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes:

Retrait des fonctions et pouvoirs du comité exécutif ATTENDU QUE, par le règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires délègue certaines fonctions et certains pouvoirs au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-190603-CA-0201

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retire les pouvoirs délégués au comité exécutif dans le but d'approuver d'urgence une résolution.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé la mise en place, partout au Québec, du programme de maternelle 4 ans à compter de l'année scolaire 2019-2020 dans les écoles situées dans une unité de peuplement de rang décile 6, 7, 8, 9 ou 10 selon l'indice de milieu socioéconomique;

Enlèvement de l'amiante
École primaire Souvenir

ATTENDU QUE l'école primaire Souvenir ouvrira des classes de maternelle 4 ans à l'année scolaire 2019-2020;

CC-190603-MR-0202

ATTENDU QU'il était nécessaire d'entreprendre des rénovations dans l'école afin d'accueillir les élèves de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation ont révélé la présence d'amiante et qu'il faut procéder à son enlèvement;

ATTENDU QUE, en raison de l'urgence de la situation, un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'enlèvement de l'amiante et que la soumission reçue en réponse à cet appel d'offres a été ouverte le 28 mai 2019;

ATTENDU QUE la commission scolaire n'a reçu qu'une soumission et que celle-ci est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'enlèvement de l'amiante dans l'école primaire Souvenir à l'entreprise Roland Grenier Construction au coût total de 87 750,00 \$, avant les taxes (100 890,56 \$, toutes taxes comprises, ou 93 793,12 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

Réattribution des fonctions
et pouvoirs du comité
exécutif

CC-190603-CA-0203

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Miglozzi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier rétablisse les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité